

Tarifs Crèches 2019

Le montant mensuel du forfait applicable à chaque famille est révisé chaque année au 1^{er} janvier.

Il varie en fonction du quotient familial du foyer, et suit l'augmentation annuelle du salaire de base de la CAR.

Le quotient familial est déterminé sur la base des revenus du foyer, des allocations familiales et du montant du loyer dont le plafond est fixé chaque année.

Pour l'année 2018, le salaire mensuel de la C.A.R servant de base au calcul a été fixé à **1 224,00 €**.

De plus, pour cette même année, le loyer plafond a été valorisé à **1 030,26 €**.

De manière identique, les tarifs à temps partiels ont été fixés pour l'exercice 2019, en appliquant un prorata au forfait cinq jours hebdomadaires, à savoir 15/19 pour le contrat quatre jours, 11/19 pour le contrat trois jours et 7/19 pour le contrat deux jours.

En outre, il est rappelé que depuis 2008 le Conseil Municipal a décidé d'appliquer aux familles ayant plusieurs enfants en crèche, le tarif immédiatement inférieur à celui auquel ils auraient dû être rattachés.

➤ **Méthode de calcul du quotient familial :**

((revenus mensuels + allocations familiales) – loyer plafonné)
Nombre de personnes vivant au foyer (adulte=1; enfant=0,5)

En fonction des éléments ci-dessus, les tarifs mensuels en vigueur en 2019 sont les suivants :

		Forfait 5J	Forfait 4J	Forfait 3J	Forfait 2J	Journée
T0	Forfait appliqués aux fratries relevant de la 1 ^{er} catégorie	302,29 €	238,65 €	175,01 €	111,37 €	15,91 €
T1	D 0,00 € à 1 224,00 € =	325,66 €	257,10 €	188,54 €	119,98 €	17,14 €
T2	D 1 224,01 € à 1 346,40 € =	348,84 €	275,40 €	201,96 €	128,52 €	18,36 €
T3	D 1 346,41 € à 1 591,20 € =	395,39 €	312,15 €	228,91 €	145,67 €	20,81 €
T4	D 1 591,21 € à 1 958,40 € =	465,12 €	367,20 €	269,28 €	171,36 €	24,48 €
T5	D 1 958,41 € à 2 448,00 € =	558,22 €	440,70 €	323,18 €	205,66 €	29,38 €
T6	D 2 448,01 € à 3 060,00 € =	674,50 €	532,50 €	390,50 €	248,50 €	35,50 €
T7	D 3 060,01 € à 3 794,40 € =	813,96 €	642,60 €	471,24 €	299,88 €	42,84 €
T8	D 3 794,41 € à 4 651,20 € =	976,79 €	771,15 €	565,51 €	359,87 €	51,41 €
T9	D 4 651,21 € à 5 630,40 € =	1 162,80 €	918,00 €	673,20 €	428,40 €	61,20 €
T10	Supérieur à : 5 630,40 € =	1 395,36 €	1 101,60 €	807,84 €	514,08 €	73,44 €

Le forfait couche pour les enfants concernés a été fixé à **13,00 €** par mois.

Le forfait « bio » pour les enfants concernés a été fixé à **25,00 €** par mois.